

CULTURES EN BARONNIES

Appel à projet 2023



PREAMBULE

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale s'est engagée dès 2015 dans le pilotage d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle intitulée « CTEAC Gargoulette », initiée par le Ministère de la Culture **dans le but de promouvoir l'accès à la culture partout et pour tous les habitants du territoire intercommunal.**

Forte des deux précédentes conventions triennales, la CCBDP en association avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels (Etat, DRAC, Education Nationale, Région, Département, CAF de la Drôme, PNR des Baronnies Provençales) a renouvelé la 3^e CTEAC pour la période 2022 à 2025 avec l'ambition de construire un Projet Culturel de Territoire sur toute la durée de la convention.

L'un des principaux axes d'intervention est l'accueil en résidence de médiation artistique d'une compagnie professionnelle extérieure au territoire intervenant auprès des publics jeunes, seniors et dits éloignés de la culture pour la réalisation d'un projet artistique co-construit avec les habitants, les acteurs et structures locales ainsi qu'avec les communes partenaires.

Véritable outil au service du territoire, la mise en œuvre du dispositif permet également de favoriser l'accompagnement du réseau des acteurs locaux vers la structuration des dynamiques culturelles et artistiques, notamment dans le cadre de l'appel à projets « Cultures en Baronnies » via un soutien financier aux actions EAC.

OBJECTIFS DE LA CTEAC 2023-2025

- ✓ Contribuer à l'émergence ainsi qu'à la pérennisation des dynamiques artistiques et culturelles
- ✓ Développer les partenariats, les collaborations, les mutualisations et les coopérations
- ✓ Accompagner la professionnalisation des acteurs du secteur artistique et culturel
- ✓ Favoriser l'élaboration et la rédaction du Projet Culturel de Territoire

Pour ce faire, la CTEAC Gargoulette s'appuie sur les trois piliers de l'**Éducation Artistique et Culturelle** :

La pratique artistique

Proposer des espaces d'expérimentation de pratiques artistiques singulières et collectives.

La rencontre des œuvres et des artistes

Donner à voir, mettre en contact les personnes avec les processus de création, les artistes et les objets artistiques et culturels

La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art

Encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique

CULTURES EN BARONNIES

Appel à projet 2023

APPEL A PROJET 2023

Dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, une **enveloppe globale de 10 000 € est dédiée au soutien d'actions de coopérations artistiques et culturelles portées par les acteurs du territoire**, en complémentarité avec les actions de la CTEAC et selon 2 axes prioritaires :

- 1 - Projet d'Education Artistique et Culturelle (E.A.C)
- 2 - Projet favorisant le développement et la structuration du secteur artistique et culturel

OBJECTIFS

- ✓ Encourager l'émergence de projets d'EAC s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les actions de la CTEAC Gargoulette (en termes de partenariat, de public, de territoire, d'esthétique...) afin d'irriguer l'ensemble du territoire
- ✓ Renforcer les liens entre les artistes, les acteurs culturels professionnels du territoire et les différents partenaires en favorisant la mixité et la circulation des publics
- ✓ Permettre aux artistes et acteurs culturels du territoire de développer des projets communs pour conforter le développement du secteur artistique et culturel local
- ✓ Favoriser les collaborations, les coopérations et les mutualisations permettant de pérenniser des offres artistiques et culturelles professionnelles et de qualité sur le territoire

Les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projet doivent s'inscrire pleinement dans ces objectifs, tant dans leur contenu que dans leur mise en œuvre.

CONTENUS

Actions d'éducation artistique et culturelle en direction des publics prioritaires, répondant aux enjeux des démarches E.A.C :

- **Projet facilitant l'accès aux arts et à la culture pour tous** par le biais de la découverte d'un processus de création, par l'appropriation de pratiques et/ou d'univers artistiques ainsi que par des propositions co-construites avec les structures et publics associés, en particulier en direction de :
 - Publics jeunes (petite enfance, enfance adolescence, jeunesse) dans tous les temps de la vie (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire)
 - Publics ne bénéficiant pas d'actions en cours de la CTEAC
 - Publics empêchés qui pour des raisons sociales, culturelles, économiques, géographiques, physiques, n'ont peu ou pas accès aux propositions artistiques et culturelles (personnes en situation de handicap, en insertion, isolées, etc..)
- **Projet favorisant la structuration des dynamiques artistiques et culturelles locales et le développement de nouvelles coopérations** par le biais de la mutualisation, de la programmation collective itinérante, de la communication commune, de la création de collectifs ou de fédération d'acteurs (AMACCA, pôle de compétences, groupement d'employeurs, couveuse à projets...)

CULTURES EN BARONNIES

Appel à projet 2023

DUREE ET CALENDRIER

Les actions menées dans le cadre des projets présentés doivent se dérouler sur la période s'échelonnant de : **octobre 2023 à fin 2024.**

ASPECTS FINANCIERS ET CONTRACTUELS

- L'aide de la CCBDP pourra couvrir au **maximum 80 % des dépenses liées au projet**
- L'**enveloppe globale est de 10 000 €** et peut soutenir un **maximum de 5 projets**
- **Une seule candidature par porteur de projet** devra être déposée
- En contrepartie de l'aide accordée, le porteur de projet s'engage à **respecter les objectifs attendus du projet**, à **faire apparaître les logos** de la CCBDP et de la CTEAC Gargoulette **sur tous les supports de communication** et à signaler qu'il est bénéficiaire d'un accompagnement financier lors de tout événement public organisé dans le cadre des actions soutenues.
- **Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un RIB / RIP et d'une attestation d'assurance** couvrant l'ensemble des actions concernées
- **Le versement de l'aide sera attribué après réalisation du projet sur dépôt d'un bilan qualitatif et quantitatif** fourni à la CTEAC Gargoulette au plus tard le 30 septembre 2024. Néanmoins, un acompte de 50 % à titre exceptionnel peut être sollicité pour permettre le lancement du projet.

En cas de non réalisation du projet, le porteur s'engage à reverser l'intégralité de la subvention.

PREALABLES

- Destiné aux porteurs de projets dont le siège est situé sur l'une des 67 communes de la CCBDP
- Une considération est toutefois portée aux structures dont le siège social est installé dans l'une des communes limitrophes, dans la mesure où les actions menées sont exclusivement à destination des habitants du territoire intercommunal
- Ouvert aux artistes, aux compagnies, aux collectifs, aux acteurs culturels professionnels ou aux associations faisant intervenir des professionnels pour le projet proposé
- Dans le cas d'un projet collectif, une structure devra se porter garante de la coordination et du suivi du projet

CONTENU DE LA CANDIDATURE

Lettre adressée à Monsieur le Président de la CCBDP, signée par le responsable légal de la structure

Descriptif détaillé du projet selon le modèle fourni comprenant les éléments suivants :

- Intitulé du projet
- Coordonnées de la structure et de la personne référente du projet
- RIB et n° Siret de la structure
- Présentation du/des porteurs de projet et des équipes artistiques intervenants
- Objectifs et déroulement
- Indicateurs d'évaluation
- Partenariats pressentis et état d'avancement des démarches
- Publics bénéficiaires
- Plus-value du projet
- Budget prévisionnel TTC du projet daté et signé par le responsable légal de la structure

CULTURES EN BARONNIES

Appel à projet 2023

CRITERES DE SELECTION

- Projet en cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre de la CTEAC, en termes de :
 - Territoire d'action
 - Publics cibles
 - Complémentarité du dispositif
- Projet répondant aux critères et fondamentaux de la démarche EAC
- Projet spécifique ou innovant, proposant des actions pertinentes pour le territoire et les publics
- Projet contribuant au développement de partenariat dans une dynamique de coopération avec d'autres acteurs
- Projet favorisant l'élargissement, la circulation et/ou la mixité des publics : publics empêchés ou ne bénéficiant pas d'actions de la CTEAC
- Mixité des ressources permettant à minima de disposer de 20% de ressources propres et/ou de co-financement
- Complétude du dossier
- Soutien exceptionnel à l'organisation d'actions ou d'événements ayant une envergure communautaire et bénéficiant d'un soutien communal dans la mesure où l'action inclue une dimension ou une approche EAC

TERRITOIRE D'ACTION

Les projets doivent se dérouler sur le territoire de la CCBDP, concerner à minima 2 communes, favoriser l'accès et la mobilité : inter-communes, inter-bassins de vies, communautaire et/ou privilégier les territoires ne bénéficiant pas déjà d'une offre artistique et culturelle ou des actions CTEAC en cours.

CALENDRIER ET CONTACT

Date limite de dépôt des candidatures : **16 juin 2023**

Réalisation des actions : **octobre 2023 à fin 2024**

Bilan selon le modèle fourni, à retourner à la CCBDP avant fin 2024

Candidatures à envoyer par mail au format PDF (1 seul document)

e.amar@cc-bdp.fr avec copie à : a.quemeneur@cc-bdp.fr

Ou par voie postale

Monsieur le Président
Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale
170 rue Ferdinand Fert
ZA des Laurons
26110 Nyons

Renseignements les lundi, mardi, jeudi, vendredi
par mail : e.amar@cc-bdp.fr ou par téléphone : 06 76 26 81 98